



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exécution du budget

Question orale n° 1138

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le progiciel comptable Chorus. Depuis, juin 2009, le ministère de la défense s'est doté du progiciel comptable Chorus afin d'optimiser sa gestion financière. Un an après la mise en place de ce système, censé regrouper toutes les applications comptables et financières de l'État, le ministère de la défense accuse d'importants retards de paiement des factures de fournisseurs, mettant nombre d'entreprises, moyennes ou grandes dans des situations particulièrement périlleuses et ce dans un contexte économique globalement dégradé. Aussi, il souhaite savoir quel est le montant des impayés liés à ce système, à quelle période peut-on envisager une résorption de ce problème et quels sont les moyens mis en oeuvre pour accompagner les entreprises mises en difficultés. Enfin, il souhaite connaître le montant des intérêts moratoires que le ministère devra payer aux sociétés concernées et selon quel échéancier.

Texte de la réponse

DYSFONCTIONNEMENTS DU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE CHORUS

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question, n° 1138.

M. Guy Teissier. Je souhaite appeler l'attention du ministre de la défense sur le progiciel comptable Chorus dont le ministère de la défense s'est doté en juin 2009 afin d'optimiser sa gestion financière.

Un an après la mise en place de ce système, censé regrouper toutes les applications comptables et financières de l'État, le ministère de la défense accuse d'importants retards de paiement des factures de fournisseurs, mettant nombre d'entreprises, moyennes ou grandes, dans des situations particulièrement périlleuses, dans un contexte économique globalement dégradé.

Ainsi, dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui nous est chère, monsieur le secrétaire d'État à la défense, à vous comme à moi, ce ne sont pas moins de 400 entreprises qui seraient concernées. Dans ma circonscription, la société Onet accuse pas moins de 5 millions d'euros d'impayés.

Aussi, je souhaiterais savoir quel est le montant des impayés liés à ce système, à quel moment on peut envisager une résorption de ce problème et quels sont les moyens mis en oeuvre pour accompagner les entreprises mises en grande difficulté.

Enfin, quel est le montant des intérêts moratoires que le ministère devra payer aux sociétés concernées et selon quel échéancier ?

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur le député, vous appelez très légitimement mon attention sur les débuts difficiles du nouveau système d'information budgétaire et comptable de l'État, Chorus, déployé au ministère de la défense depuis le 4 janvier 2010.

En premier lieu, je rappelle que ce logiciel interministériel est placé sous la maîtrise d'oeuvre fonctionnelle et technique de l'Agence pour l'informatique financière de l'État, qui relève du ministère du budget et des comptes publics. Toute action dans ce domaine est donc menée en concertation et sous l'égide du ministère du budget. Il est exact que la mise en place de ce nouveau logiciel s'est accompagnée de nombreuses difficultés liées à la

reprise des données, au paramétrage des utilisateurs et à des anomalies rencontrées dans le processus de traitement des dépenses.

Ces difficultés techniques ont entraîné d'importants retards de paiement pour l'ensemble de nos fournisseurs. Face à une situation particulièrement dégradée, nous avons défini et appliqué un plan d'action : identification avec l'AIFE des anomalies à traiter en priorité, renforcement des services chargés du paiement des factures grâce à des recrutements de personnel vacataire ou d'assistance technique, recours systématique à la procédure des paiements urgents hors outil Chorus dès lors que le fournisseur présentait des signes de fragilité, notamment pour les PME, mobilisation de la mission PME du ministère, qui a directement traité 450 dossiers depuis le début de l'année.

Ces efforts ont porté leurs premiers fruits puisque notre rythme de paiement a commencé à décoller en avril et que la tendance s'est confirmée en mai.

Au 31 mai, notre niveau de paiement s'élevait ainsi à 4,9 milliards, soit 60 % du niveau atteint l'année dernière à la même date. Rappelons que le ministère paye en moyenne, en temps normal, 14 000 factures par semaine et traite 1,8 milliard de dépenses par mois.

Il faut néanmoins poursuivre cet effort afin de rattraper le retard pris en début de gestion, en vue de retrouver notre niveau normal de paiement à la fin de l'été.

Chaque service du ministère s'est ainsi vu fixer des objectifs de paiement et ce tableau de bord fait l'objet d'un suivi régulier par le cabinet du ministère.

Afin de garantir le rétablissement le plus rapide possible de nos obligations vis à vis de nos fournisseurs, dont certains sont en grande difficulté, nous avons demandé au ministère du budget de mettre en place une procédure exceptionnelle et dérogatoire d'allègement du contrôle des comptes dans les semaines à venir.

Enfin, vous avez justement souligné que cette crise aura un impact important sur le niveau des intérêts moratoires du ministère. Je ne dispose pas pour le moment d'une évaluation précise de cet impact mais il va de soi que le ministère assumera les conséquences de ses défaillances en appliquant systématiquement la réglementation en vigueur sur les retards de paiement.

Croyez bien, monsieur le député, que nous sommes conscients des conséquences de cette transition délicate sur nos fournisseurs et que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour en atténuer les effets.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Je souhaite en effet que la plus grande attention soit portée à ce problème dont les conséquences pourraient être terribles pour nombre de PME et PMI, en particulier dans la région qui est la nôtre, monsieur le secrétaire d'État. Ainsi, votre département, très "militarisé", compte de nombreuses PME et PMI qui travaillent avec le ministère de la défense. Il serait catastrophique que ces sociétés très performantes se retrouvent dans des difficultés financières telles qu'elles en soient réduites à fermer.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1138

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6434

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4552

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010